

ÉDITO

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON a cette particularité d'être une très petite collectivité où l'actualité est néanmoins très riche.

Les premiers mois de 2009 auront été marqués par un travail d'union des responsables locaux et une mobilisation forte de la population derrière ses élus pour convaincre le Gouvernement de faire valoir les droits de l'Archipel - et par extension de la France - en Atlantique Nord. Un combat que nous avons gagné ensemble et dont on peut tous être fiers (voir article ci-contre).

Ce premier semestre a aussi apporté son lot de bonnes nouvelles avec l'application localement de diverses mesures sociales, dont certaines étaient attendues depuis plusieurs années. L'Allocation de Rentrée Scolaire, la Prime de Solidarité Active, le Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité (RSTA), la Prime pour les Familles Modestes, sont autant d'aides dont l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon a été rendue possible grâce à une vigilance et une veille juridique constantes. C'est aussi ça le travail d'un député, faire en sorte que les mesures intéressantes soient applicables dans l'Archipel et éviter, tant que faire se peut, l'application de mesures inadaptées ou qui seraient défavorables à nos concitoyens.

L'emploi dans l'Archipel reste un problème préoccupant. Même la fonction publique, jadis grand pourvoyeur d'emplois, est l'objet d'inquiétudes sérieuses avec notamment le non renouvellement des postes d'agents partis à la retraite. Il est grand temps de revoir la composition de l'Observatoire de la Fonction Publique, afin que celui-ci puisse remplir pleinement son rôle et permette une meilleure lisibilité de l'emploi public. Par ailleurs, la situation économique et les perspectives d'avenir sont quelque peu floues et guère propices à l'embauche dans le secteur privé. Malgré de regrettables licenciements, nous avons échappé à la catastrophe avec la reprise d'Interpêche par la société canadienne Louisbourg Seafood International. Une solution qui, si elle ne me satisfait pas complètement, aura eu le mérite de sauvegarder une quarantaine d'emplois. L'avenir nous dira si ce choix était le bon pour l'industrie locale de la pêche. Par ailleurs, je me félicite de la reconnaissance officielle, par tous les élus, du "pôle Miquelon". Cela permettra une plus juste répartition entre les deux îles, des activités liées à la filière pêche.

Toujours du point de vue économique, il est impératif que l'Etat prenne rapidement une décision concernant la desserte maritime en fret de l'Archipel. C'est cette urgence qu'a voulu souligner le Conseil des élus dans un courrier adressé dernièrement au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, rappelant notamment les points essentiels pour assurer la pérennité et la fiabilité de ce service.

Mais pour l'heure, je voudrais souhaiter à chacun un bon été. Que cette période estivale puisse être l'occasion de faire une pause et de profiter de bons moments en famille ●

» Annick GIRARDIN

La victoire du travail et de l'union !

Dossier du « plateau continental » : dépôt de la lettre d'intention



C'EST UN PREMIER PAS déterminant qui vient d'être franchi dans le combat de tout un archipel pour son avenir. C'est chose faite, la lettre d'intention revendiquant le plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon a été déposée le vendredi 8 mai 2009 par le Gouvernement français auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental de l'ONU à New-York.

C'est une réelle « bouffée d'espoir » pour la population de l'Archipel !

Depuis la décision du Tribunal arbitral de New-York de 1992, Saint-Pierre-et-Miquelon ne survit - pour une grande partie - que de subventions allouées par l'Etat français, alors que dans sa région proche, la province canadienne de Terre-Neuve notamment connaît une formidable croissance économique grâce au développement de l'industrie des hydrocarbures off-shore. Il est inacceptable que nous ne puissions bénéficier des retombées de cet essor économique régional !

Saint-Pierre-et-Miquelon doit trouver sa place économique dans la région. Les Saint-Pierrais et les Miquelonnais qui renaient leur souffle dans l'attente de cette bonne nouvelle, peuvent aujourd'hui respirer et envisager l'avenir d'un véritable développement économique. Même si celui-ci reste encore à construire, la première pierre a été posée le vendredi 8 mai dernier avec cette lettre d'intention, un préliminaire nécessaire à l'ouverture de discussions avec le Canada.

Cette première victoire est celle du travail et de l'union ! Nous avons su nous rassembler et travailler ensemble pour cet objectif majeur. Par ce travail collectif, par cette mobilisation, nous avons su convaincre le Gouvernement du bien-fondé et de la légitimité de nos revendications.

A la suite de la réponse du Secrétaire d'Etat Gérard JOUYET en juin 2008, j'étais pourtant bien seule à y croire encore...

Mais les conclusions du rapport de la Mission d'information que j'ai menée avec mon collègue Louis GUÉDON, l'adhésion à notre cause de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale et la mobilisation ces derniers mois de la population, du Collectif, des politiques, des expatriés et amis de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'extérieur de l'Archipel, ou encore des médias, ont fait pencher la balance en notre faveur.

Merci donc à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce succès par leur implication et leur mobilisation.

Une nouvelle étape débute maintenant, celle du travail et de l'implication de tous les élus pour accompagner le Gouvernement dans

le dépôt du dossier définitif auprès de l'ONU d'ici 4 ans.

Dans ce but, le 12 juin dernier j'ai saisi par courrier le Premier Ministre afin, tout d'abord, de le remercier de la prise de position de la France sur ce dossier, mais surtout de lui rappeler notre attente et notre vigilance quant au reste du travail à effectuer pour le compléter.

Aussi, ai-je d'ores et déjà demandé à François FILLON de veiller à ce que les crédits nécessaires soient prévus dans le cadre de la loi de finances 2010, pour que les missions scientifiques puissent être menées dans le cadre du programme EXTRAPLAC.

Nous avons franchi un premier pas important avec le dépôt de la lettre d'intention auprès de l'ONU, mais il ne faut pas baisser la garde pour autant, et passé l'été, la population peut compter sur moi pour veiller à ce que le Gouvernement mette en œuvre les moyens indispensables pour mener ce dossier primordial à son terme ●

» Annick GIRARDIN

Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Conseiller territorial

SOMMAIRE

Edito P.1

La victoire du travail et de l'union P.1

Alix LARGERIE, député junior 2009 P.1

Mesures sociales... P.2

Observatoire Fonction publique P.2

LODEOM P.2

Rester à l'écoute P.2

Brèves P.2

Alix LARGERIE député junior 2009



LE 15ÈME PARLEMENT DES ENFANTS s'est tenu à Paris le 13 juin dernier à l'Assemblée Nationale. Pour l'occasion, l'Archipel était représenté par Alix LARGERIE, élève de la classe de CM2 de M. Frédéric PARMENTIER à l'Ecole du Feu Rouge.

Comme il est de coutume, Alix a bien entendu été reçu par le Député de l'Archipel Annick GIRARDIN, mais a également eu droit à tout un programme de visites et de réceptions les jours précédant ce 15ème Parlement des enfants.

Samedi 13 juin était le grand jour où tous les députés juniors étaient reçus au Palais Bourbon pour débattre sur les 3 projets de loi sélectionnés pour cette session 2009 :

» **PROPOSITION DE LOI** visant à responsabiliser les chaînes de télévision du service public dans leur mission de formation intellectuelle et d'éducation citoyenne, en créant une chaîne de télévision publique gratuite, réservée aux enfants, sans espaces publicitaires (académie de Caen).

» **PROPOSITION DE LOI** visant à installer des casiers à code dans les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) afin d'inciter les personnes sans domicile fixe à accepter l'accueil dans ces centres et ainsi, aider à leur réinsertion sociale (académie de Corse).

» **PROPOSITION DE LOI** « Médias et nouvelles technologies pour une culture partagée à l'école » (académie de Guyane).

Si Alix avait lui choisi de soutenir la proposition de sa collègue ultramarine de Guyane, **le Parlement des enfants s'est prononcé à la majorité pour l'installation de casiers à code dans les CHRS**, soutenue par le député junior de Corse.

Quoiqu'il en soit, Alix a fièrement et dignement représenté son archipel en Commission et au Parlement et bien qu'il ne souhaite pas embrasser un jour la carrière de député, il est ravi d'avoir vécu cette expérience extraordinaire ●

SOLIDARITÉ, EMPLOI, FINANCEMENTS...

DE LA PAROLE AUX ACTES...

L'Archipel bénéficie de diverses mesures sociales très attendues par les foyers à revenus modestes

Des aides non négligeables, une bouffée d'air pour le pouvoir d'achat des plus démunis

Si jusqu'alors l'Archipel a vu passer bon nombre de mesures sociales qui n'étaient jamais applicables localement, une veille juridique assidue, le travail auprès des ministères et la persévérance du Député ont fini par porter leurs fruits.

Après l'exonération des heures supplémentaires, la prime à la cuve versée par l'Etat à 338 ménages en 2009, le cumul emploi/retraite, la revalorisation des pensions de réversion, trois autres mesures ont été rendues applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon.

» **La Prime de Solidarité Active** : un décret pris fin 2008 par le Gouvernement prévoit le versement exceptionnel d'une prime de solidarité active de 200 euros aux foyers les plus modestes, et notamment aux bénéficiaires du RMI. Comme ce dispositif existe bien dans l'Archipel, rien n'aurait dû empêcher la mesure de s'appliquer aussi chez nous.

C'est donc avec stupéfaction que le Député a découvert que les services ministériels n'entendaient pas verser cette prime à Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour rectifier de façon urgente cette situation et étendre cette mesure à l'Archipel, Annick GIRARDIN

a saisi aussitôt Martin HIRSCH. Les services du Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté ont finalement répondu favorablement, confirmant que la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon relève bien du régime de l'identité législative, ce qui implique que le décret n°2008-1351 du 19 décembre 2008 instituant la prime de solidarité active s'y applique de plein droit. L'absence de CAF dans la collectivité aura nécessité la mise en place d'un partenariat avec la Caisse de Prévoyance Sociale pour faire procéder au versement de la prime, qui aura lieu avec un léger décalage mais qui sera malgré tout effectif.

» **La prime de 100 euros pour les plus bas salaires (RSTA)** : la crise Outre-Mer et les mouvements sociaux, notamment en Guadeloupe, ont débouché sur une prime d'Etat de 100 euros pour les plus bas salaires dénommée "Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité", ou RSTA. L'Archipel bénéficie également de cette prime, qui devrait être versée pendant 36 mois, jusqu'à ce que le nouveau revenu de solidarité active (RSA) soit appliqué en Outre-Mer.

Le RSTA bénéficiera aux salariés du privé comme du public (agents non titulaires), qui

ne touchent pas plus de 1849,42 euros bruts mensuels (1,4 SMIC) pour un temps plein.

Pour les salariés à temps partiel touchant un salaire horaire inférieur à 1,4 SMIC (soit 12,19 euros bruts), ils toucheront une fraction des 100 euros correspondant à leur temps de travail mensuel.

Il s'agira de 100 euros nets de charges pour le salarié, et la prime sera également exonérée des cotisations sociales patronales. Les services ministériels nous assurent que le RSTA devrait être appliqué dès juillet, avec un premier versement de 300 euros, couvrant de façon rétroactive la période de mai à juillet.

» **La prime de 150 euros pour les familles modestes** : après plusieurs mois de travail entre le Député et les ministères, le décret mettant en place cette prime prévoit de façon explicite son applicabilité dans l'Archipel et son versement par la CPS.

Elle entre dans le cadre du Plan de Relance et elle est destinée aux familles modestes ayant des enfants scolarisés de plus de six ans et rentrant déjà dans les critères de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Cette prime n'est versée qu'une fois ●

150 000 euros pour la Mairie de Saint-Pierre

A L'INSTAR DES 30 000 € de subvention exceptionnelle attribués à la Commune de Miquelon le 11 décembre 2008 par la Présidence de la République à la demande d'Annick GIRARDIN, le Président de la République Nicolas SARKOZY a informé le Député de l'Archipel dans un courrier daté du 26 février, que suite à sa demande d'aide financière, il accorde à la commune de Saint-Pierre une subvention de 150 000 €, afin de lui permettre de réaliser des réfections et des aménagements urbains.

Ces subventions exceptionnelles viennent s'ajouter aux 545 000 € de subvention annuelle pour les communes qu'avait obtenues Annick GIRARDIN dans le cadre de la mission IGA, soit 445 000 € pour la commune de Saint-Pierre et 100 000 € pour la commune de Miquelon-Langlade, qui leur seront versés tous les ans ●

36 000 euros pour la ligue de Pelote Basque

LE 8 AVRIL dernier était inauguré le tout nouveau skate park de Saint-Pierre, entre le Centre Culturel et le Francoforum. Rappelons que ce projet a été financé pour moitié grâce à un apport de 18 000 € de la réserve parlementaire du Député.

Pour l'année 2009, Annick GIRARDIN a obtenu la somme de 36 000 € qui bénéficiera à la Ligue de Pelote Basque pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment sportif et culturel qui leur permettra notamment la pratique intérieure de certaines disciplines à l'année longue. Deux autres subventions plus modestes ont également été obtenues pour l'association des retraités de Miquelon et l'association de prévention APS ●

Conseil des élus

Informel, mais incontournable

CAP SUR L'AVENIR l'avait déjà mis dans son programme pour les cantonales en 2006 et Annick GIRARDIN l'a repris dans ses propositions pour les législatives de 2007. Force est de constater que l'idée a fait son chemin et s'est avérée très pertinente. Si elle n'a pas de fondement juridique, chacun aura pu constater l'utilité de cette entité initiée par le Député, notamment dans les choix et les prises de décisions des responsables locaux, mais aussi de l'Etat ces derniers mois ●

LODEOM

Certaines avancées, mais une loi qui n'est malheureusement pas à la hauteur de son intitulé et des ambitions annoncées

GRÂCE À LEURS INTERVENTIONS auprès des ministères depuis 2007, les parlementaires ont réussi à inscrire dans cette « loi pour le développement économique des Outre-mer », certains avantages pour Saint-Pierre-et-Miquelon qui correspondent notamment aux besoins identifiés au cours des travaux collectifs avec les professionnels, initiés en partenariat avec la CACIMA à l'automne 2007. Ces propositions avaient d'ailleurs été reprises en totalité par le Conseil territorial dans son avis au Gouvernement.

Ainsi, a-t-il été obtenu :

- » l'ouverture du chantier pour la revalorisation des petites retraites, ainsi que l'inscription dans la loi que cette revalorisation concernera aussi l'ENIM (voir brève "Retraites" ci-contre) ;
- » l'aide au fret, pour l'importation de matières premières et l'exportation de produits finis vers la Métropole et l'Europe ;
- » l'applicabilité des aides à la continuité territoriale entre Saint-Pierre et Miquelon ;
- » l'aide à la rénovation des hôtels ;

» le début d'un travail d'extension par le Gouvernement des aides au logement dans l'Archipel ;

» l'applicabilité dans l'Archipel des aides de l'ANAH pour les travaux sur les logements.

Pour autant, certaines demandes-clé n'ont pas été satisfaites, principalement :

» le renforcement du dispositif d'aide au fret, pour qu'il soit au même niveau que celui des DOM dans le cadre de leur statut européen de RUP (Région Ultra Périphérique), et la possibilité de financer les échanges avec le Canada ;

Pour le Député, cette loi n'est pas à la hauteur de son intitulé et ne répond pas aux véritables besoins du développement économique de l'Outre-Mer. A l'instar de la grande majorité des députés ultramarins, Annick GIRARDIN s'est abstenue sur le vote de cette loi. Pour preuve, si la LODEOM était à la hauteur de ses promesses, il n'y aurait pas eu besoin de mener les Etats Généraux de l'Outre-Mer ●

Retraites

Le Député avait souhaité l'application immédiate du mécanisme de revalorisation des pensions. Le Gouvernement a accepté que cette revalorisation prenne en compte les ressortissants de l'ENIM, mais souhaite avant toute nouvelle augmentation avoir le feu vert de la CPS. A la demande d'Annick GIRARDIN, une réflexion sur le régime des retraites à Saint-Pierre-et-Miquelon doit s'engager, sous couvert du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. ●

Observatoire de la Fonction publique

Le Député veut ouvrir les portes de l'Observatoire de la Fonction Publique aux maires et obtenir une meilleure représentativité des syndicats

DÉCRIÉE PAR TOUS il y a tout juste un mois, la composition actuelle de l'Observatoire de la Fonction Publique fixée par la loi «LOOM» de 2000, sera modifiée grâce à un amendement que vient de faire adopter Annick GIRARDIN par la Commission des lois de l'Assemblée Nationale.

Cet amendement fait sauter le «verrou» interdisant aux Maires d'être membres de plein droit de l'Observatoire et ouvre un plus grand nombre de sièges aux représentants syndicaux.

Ce projet de loi devrait être voté en juillet ; un décret en précisera ensuite les modalités ●

Retrouvez tous les détails des travaux et interventions sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

Rester à l'écoute



ANNICK GIRARDIN a passé toute la journée du jeudi 25 juin dernier à la maison de retraite de Saint-Pierre. L'objectif de cette visite était de discuter avec les pensionnaires et leurs

familles, mais aussi avec le personnel et la direction de la Maison Eglantine. De 8h le matin à 20h30 le soir, le Député a donc pris le temps nécessaire pour mieux appréhender les attentes, les propositions, mais aussi les griefs de chacun. Le Conseil territorial est actuellement en phase préparatoire d'un schéma gérontologique, il était donc essentiel pour Annick GIRARDIN d'échanger avec les différentes personnes directement concernées, afin de mieux cerner les problématiques du point de vue des professionnels comme des pensionnaires. Il est important pour le Député, qu'au-delà du soin, la notion de bien-être soit prise en compte. Un bien-être auquel ont aussi droit nos aînés Miquelonnais pour qui la situation actuelle est totalement inadmissible ●

CONTACT

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Impression : Echo des caps - Saint-Pierre sur papier recyclé, ne pas jeter sur la voie publique

NOUS CONTACTER

Permanence du député
7, rue René Autin
BP 4477
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecriture@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr